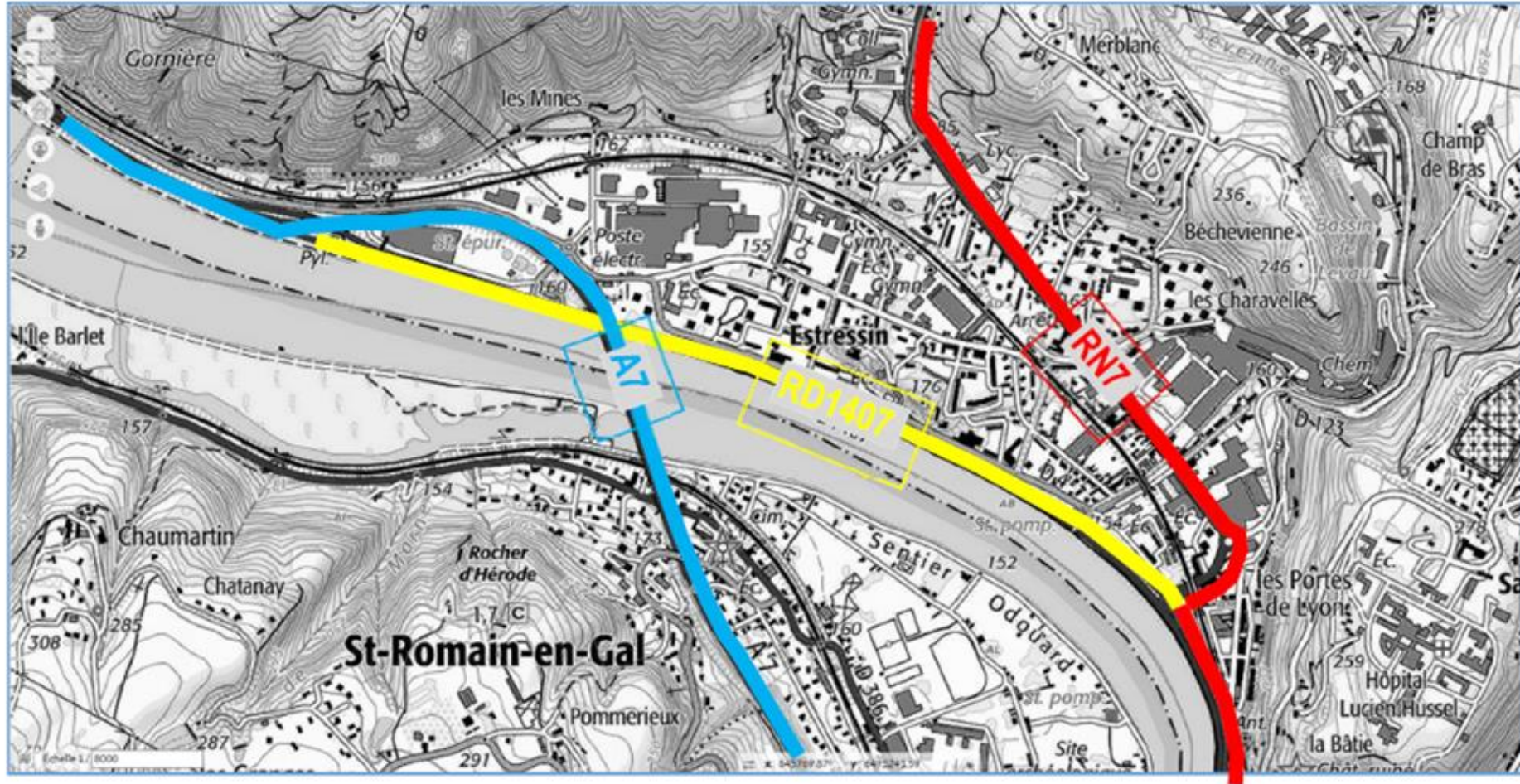




## Aménagement du Boulevard du Rhône à Vienne

Concertation - Document de présentation

## Périmètre du projet



Le périmètre de l'aménagement du boulevard du Rhône Nord, RD1407, se situe entre le chemin de Lônes et la route nationale 7, sur le territoire de la commune de Vienne (38).



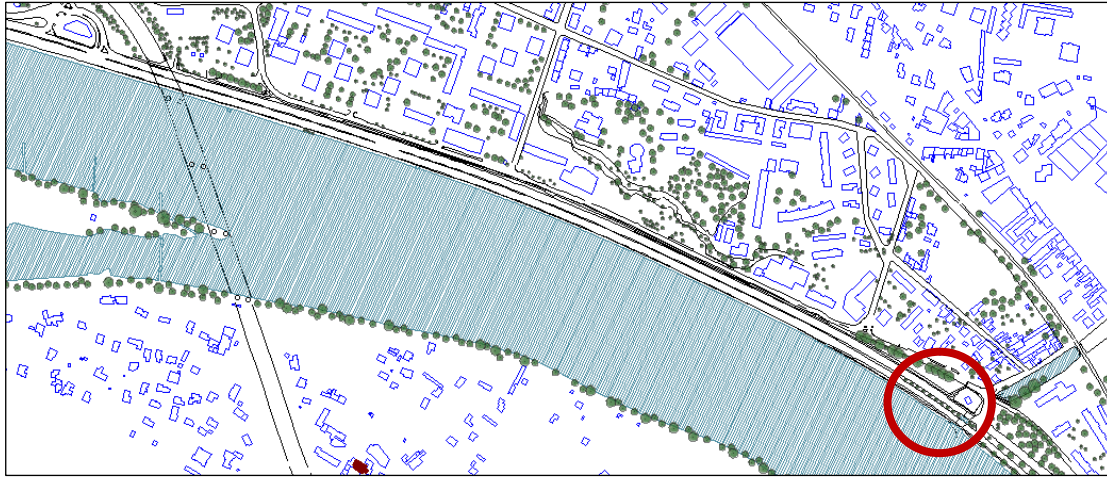
Initialement construite pour permettre la réalisation de l'autoroute A7 jusqu'à la déviation de Vienne en 1974, le Boulevard du Rhône et la digue participent de l'artificialisation du fleuve. La transformation en espace urbain normalisé (limité à 50 km/h) représente une étape majeure pour une continuité de paysage fluvial en apaisant le trafic routier et ménageant plus d'espace pour la nature et les modes actifs.



Carte et photos aériennes source: IGN



Carte et photos aériennes source: IGN



Plan de localisation des arbres existants

L'endiguement du Rhône au droit du quartier d'Estressin a permis de gagner de la terre sur les îles. Les arbres à grand développement plantés au début du 20<sup>ème</sup> siècle sur la rive droite forment aujourd'hui une ripisylve qui manque sur la rive gauche.

- 13 Cyprès de Provence plantés il y a une dizaine d'année en alignement sur le terre-plein central (entraxe ~10m)
- entre la rue Etienne Rey et l'avenue Marcellin Berthelot, arbres à grand développement plantés au centre d'un large espace vert
- Une haie libre d'une largeur de 2 à 3m ponctuée de grands arbustes accompagne l'alignement.



alignement de 13 cyprès de Provence, cupressus sempervirens pyramidalis (photos AVV)



La végétalisation existante entre rue Etienne Rey et avenue Marcellin Berthelot (photos AVV)

## Statut et configuration :

- Route pour automobile reliant la ville à l'autoroute
- Niveau R1+, RGC, TE/2TE48
- 2x2 voies avec des plusieurs pincements:
  - Bretelles d'A7 à 1 voie
  - Pincement sens sortant

## Trafic :

- 33 500 véh/jour, 4,8% de PL
- Pointes de trafic estimées à 2 200 véh/h dans le sens le plus fort

## Séquence de vitesse :

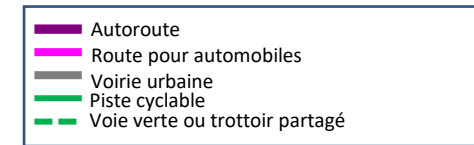
- Sens entrant : 90 km/h maintenu longtemps, séquence peu restrictive au regard des congestions récurrente.
- Sens sortant : séquence peu lisible (50 – 90 – 70 – 50 - ?? – 110)
- Séquence peu lisible autour du carrefour du chemin des Lômes.

## Transport en commun :

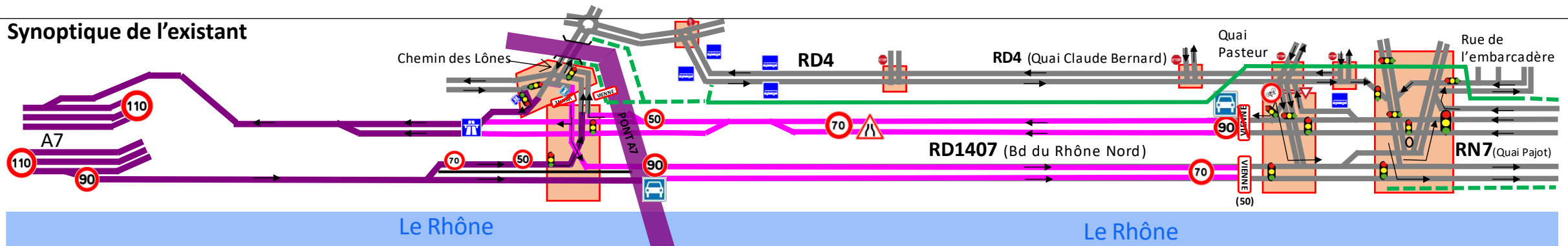
- Des lignes régulières qui se cantonne sur la RD4 (+ arrêt Pasteur sur la toute première section de RD1407).

## Modes actifs :

- Les vélos sont interdits sur RD1407 (partie route pour automobile), autorisés sur RN7
- Piste cyclable le long de la RD4



## Synoptique de l'existant

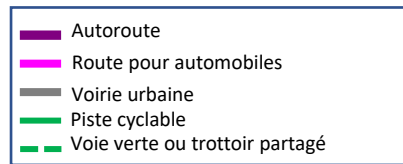


## Points clés pour la réduction effective des vitesses :

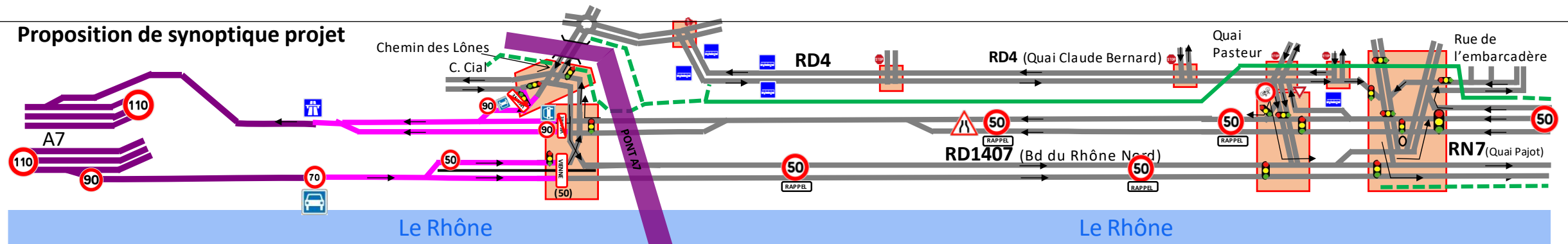
- Déplacement de l'entrée de ville (et du passage à 50 km/h)
- Zone de transition à 70 km/h en sens entrant
- Réduction des largeurs de voirie
- Rappel du 50km/h tout au long de la ligne droite (au moins 2 entre le pont et le premier carrefour),

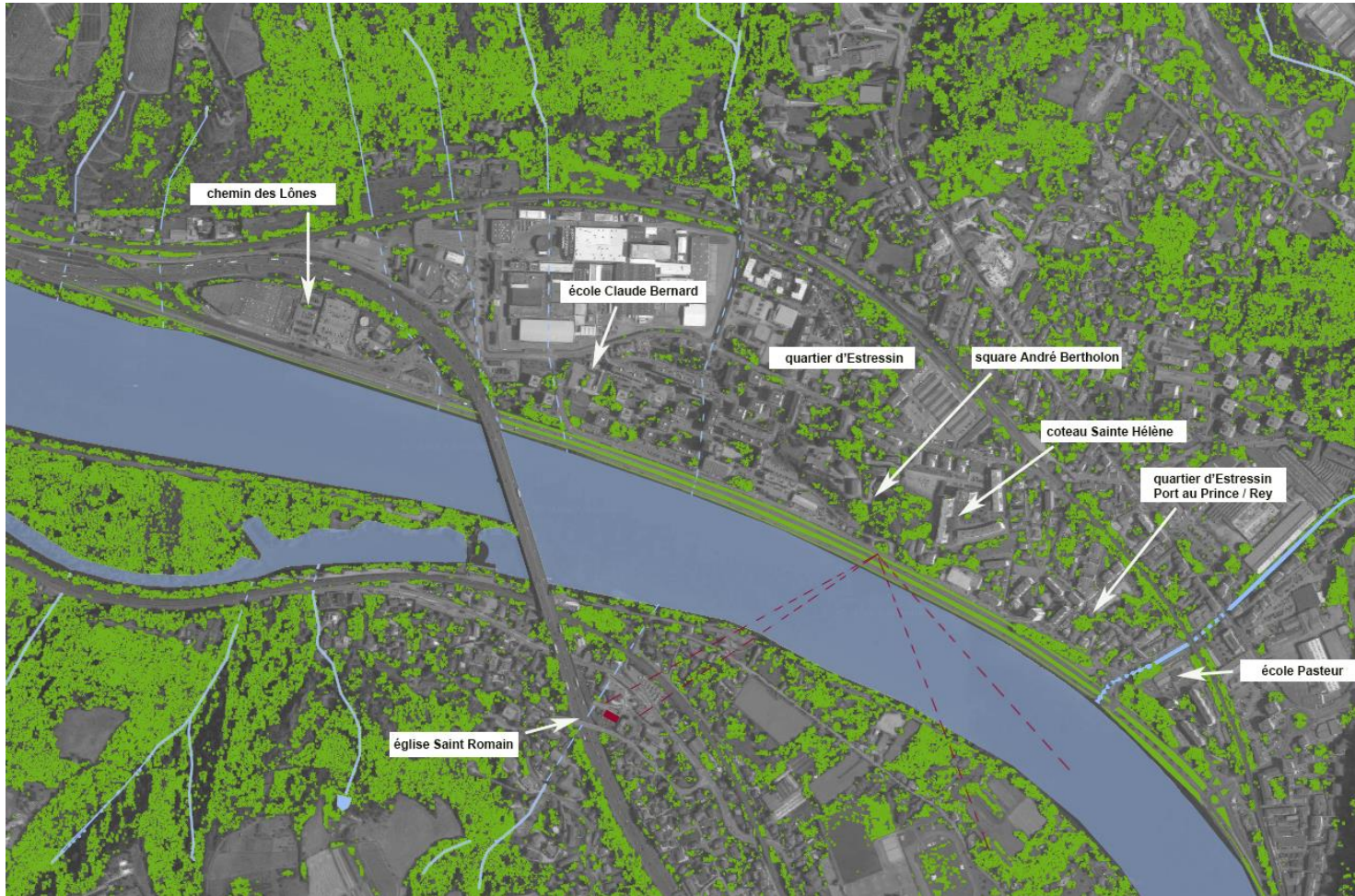
## Modes actifs :

- La piste cyclable existante doit prendre la fonction de voie de report des vélos de la RD1407.
- Connexion avec le centre commercial via le passage sous le pont et le chemin des Lômes
- Connexion à clarifier avec la voie verte qui mène au carrefour Saint-Louis
- Sécurité et confort des cyclistes dans les sections très proches de la route, en surplomb ou en contrebas.



## Proposition de synoptique projet





Une figure paysagère qui relie les quartiers avec le fleuve

Les éléments programmatiques initiaux sont :

- Largeur de 6 mètres minimum dans chaque sens et une vitesse limitée à 50 km/h. Proposition de marquer l'entrée dans la ville de Vienne au niveau du carrefour Rd 1407 et Chemin des Lônes.
- Gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du tracé. Le projet permet une gestion des eaux de ruissellement suivant des dispositifs de collecte en lieu et place de l'écoulement diffus dans le fleuve.
- Une végétalisation massive du Boulevard rendue possible par la diminution des largeurs des voies et la transformation des bandes d'arrêts d'urgence héritée de l'ancienne situation autoroutière.
- Le profil initié dans le programme est décliné sur l'ensemble du linéaire. Il se compose d'un terreplein central de 5 mètres de largeur en partie courante, d'un accotement coté Rhône de 2.5 mètres permettant le traitement des eaux pluviales et d'un espace variable coté ville, entre 2 et 4 mètres qui s'associe au talus enherbé existant en formant une lisière végétalisée généreuse.



Le classement de la digue ne permet pas, aujourd'hui, de reconstituer une ripisylve proprement dite sur la rive gauche du Rhône. Le projet d'aménagement ne consiste pas dans la renaturalisation des berges mais dans la végétalisation des hautes berges.

La végétalisation du boulevard du Rhône établit des liens entre de la trame verte et bleue qui se rapprochent des valeurs d'une ripisylve.

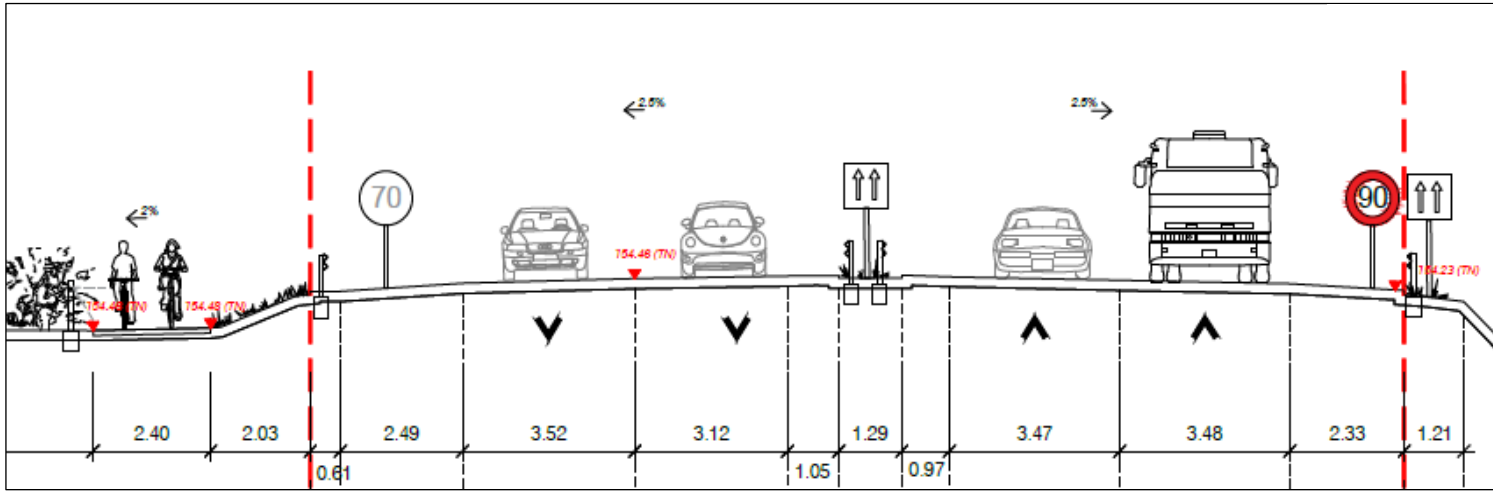
- alignements de platanes à l'Ouest et à l'Est
- lien avec la bande plantée de la voie verte
- espace boisé classé du coteau Sainte Hélène
- continuité de la trame verte sur le quai Pajot,



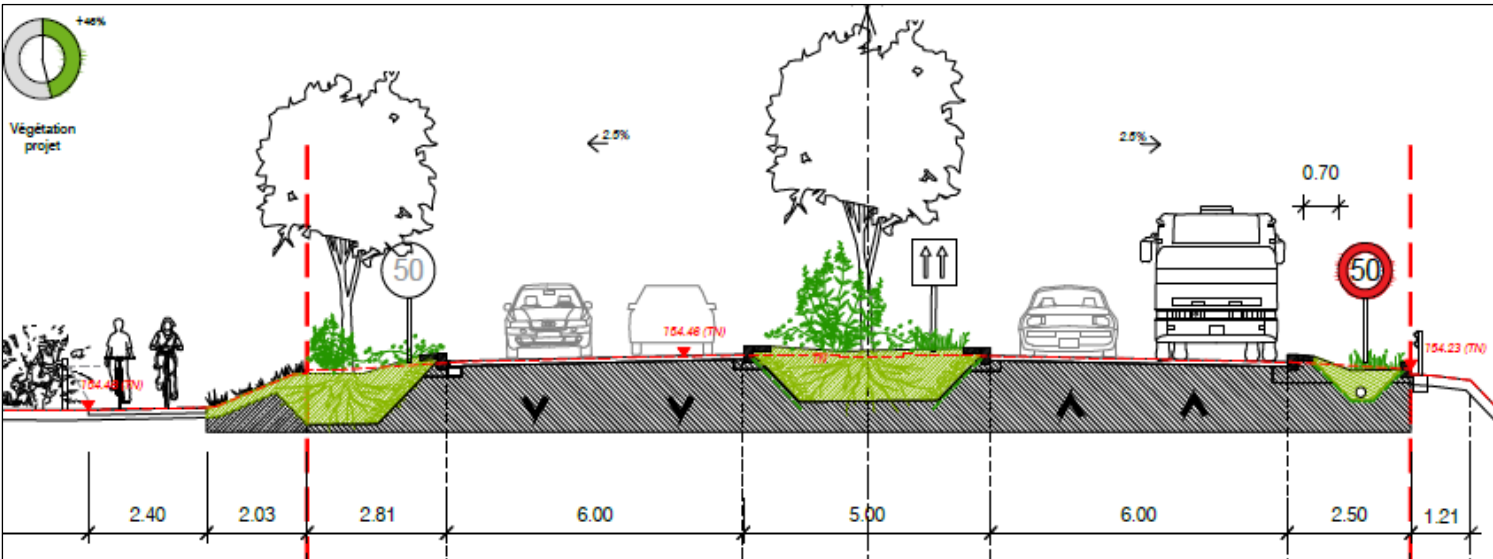
Le facteur de connectivité longitudinale est essentiel au maintien de la biodiversité et aux fonctions de corridor biologique indispensable à de nombreuses espèces

La plantation d'un double alignement d'arbres à grand développement permettra de relier le Rhône au grand paysage et de valoriser le quartier d'Estressin et ses habitations.



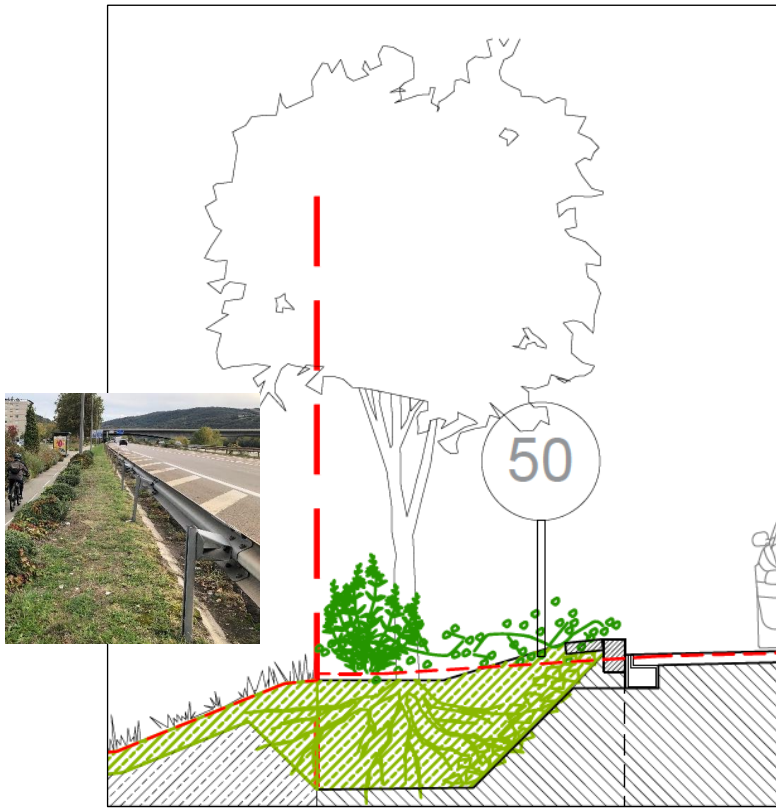
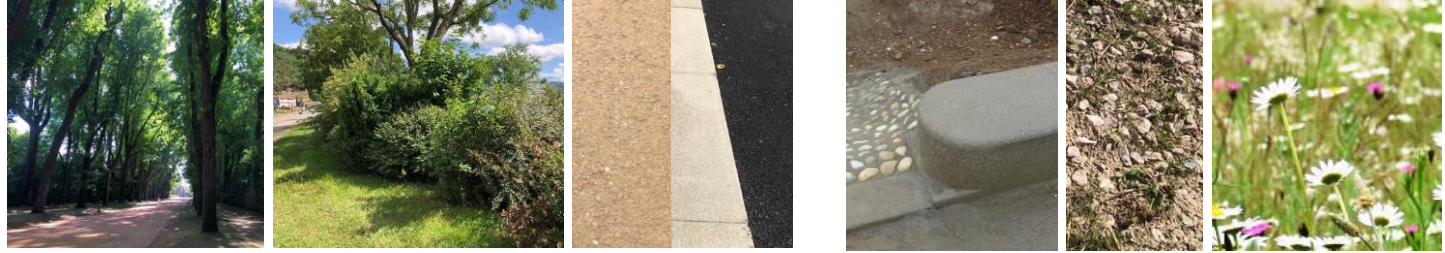


profil courant existant

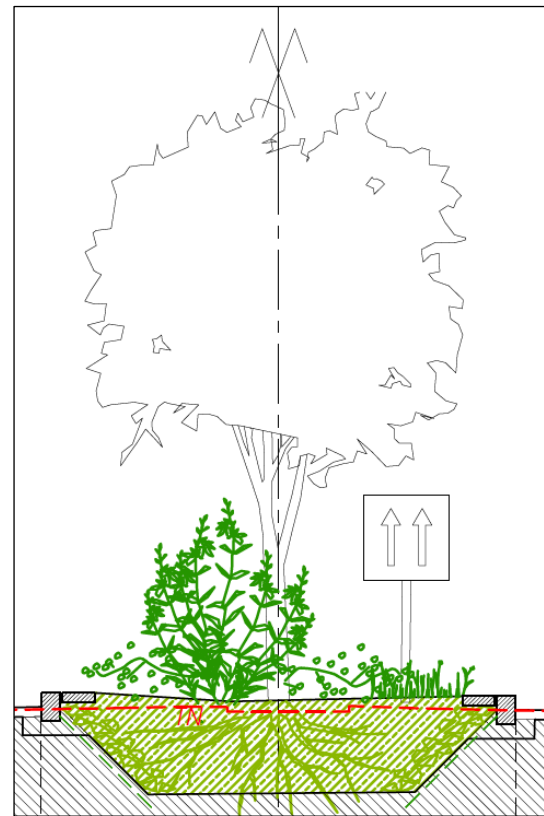


Caractérisation du profil courant

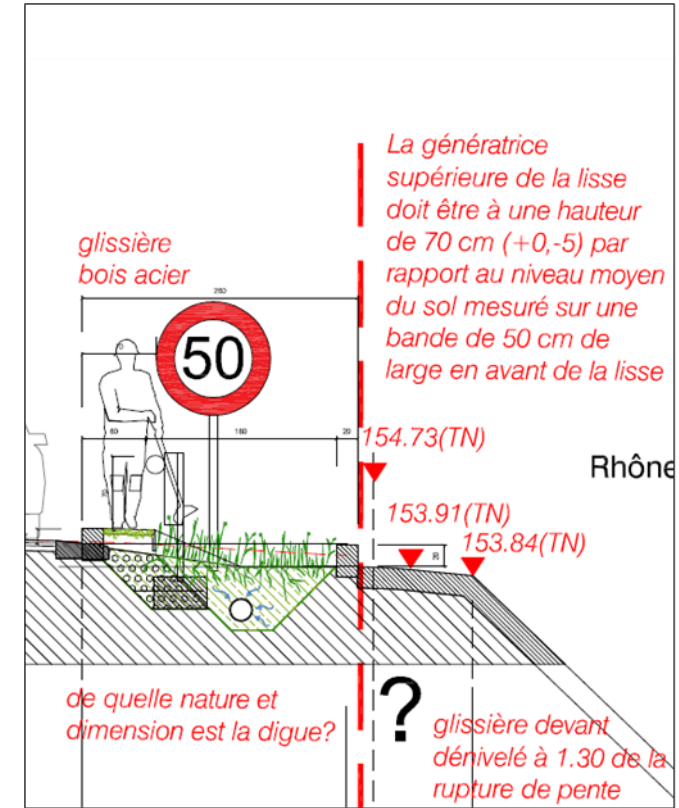
- La glissière existante coté Rhône est conservée et forme la limite physique de l'intervention.
- Recueil eaux pluviales dans la noue étanche coté Rhône. Celle-ci est végétalisée par un mélange de sédums, de graminées et de fleurs sauvages favorisant la pollinisation.
- Des bordures en béton bouchardé avec une vues usuelle de 14 cm formalisent les limites entre la voirie et les parties végétalisées.
- corps de chaussée constitué par 2 voies de 3 mètres de largeur dans chaque sens.
- Passage pour entretien du terreplein
- En rive Nord du Boulevard, un caniveau à grille permet de recueillir les eaux pluviales.
- L'accotement Nord est constitué d'arbres de haute tige et d'une strate basse.



Raccordement à l'existant et caniveau fente



Terreplein central planté et accotement



Noe étanche plantée et glissière



*Boulevard Laurent Bonnevey - Villeurbanne*



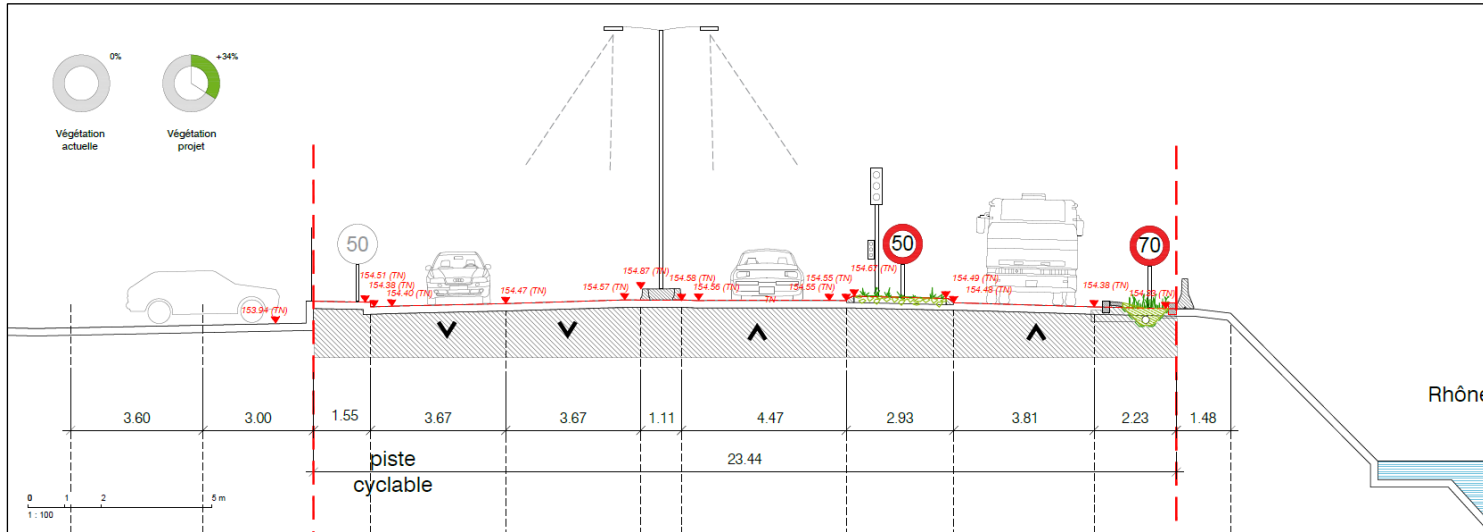
*Boulevard Georges Pompidou*



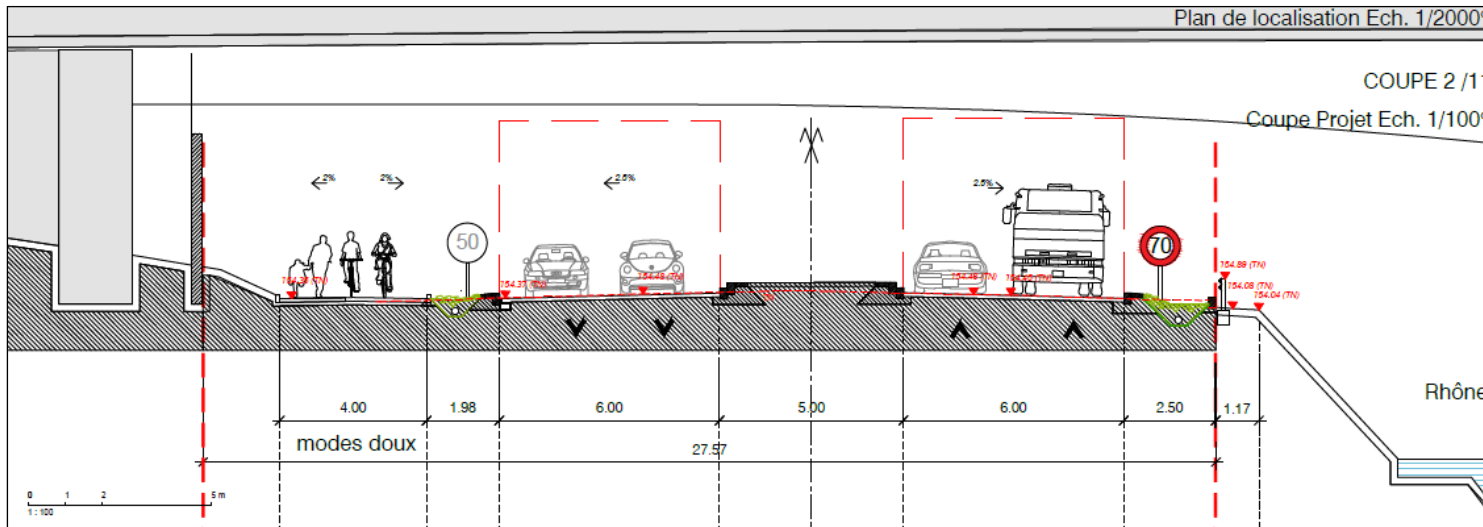
*Quai Charles de Gaulle - Lyon*



*Boulevard du Rhône - Vienne*



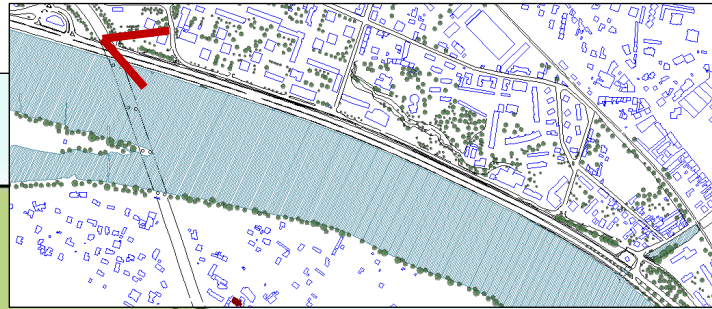
Séquence 1



Séquence 2

Les rapports entre le boulevard du Rhône et les quartiers, mettent en évidence différentes séquences:

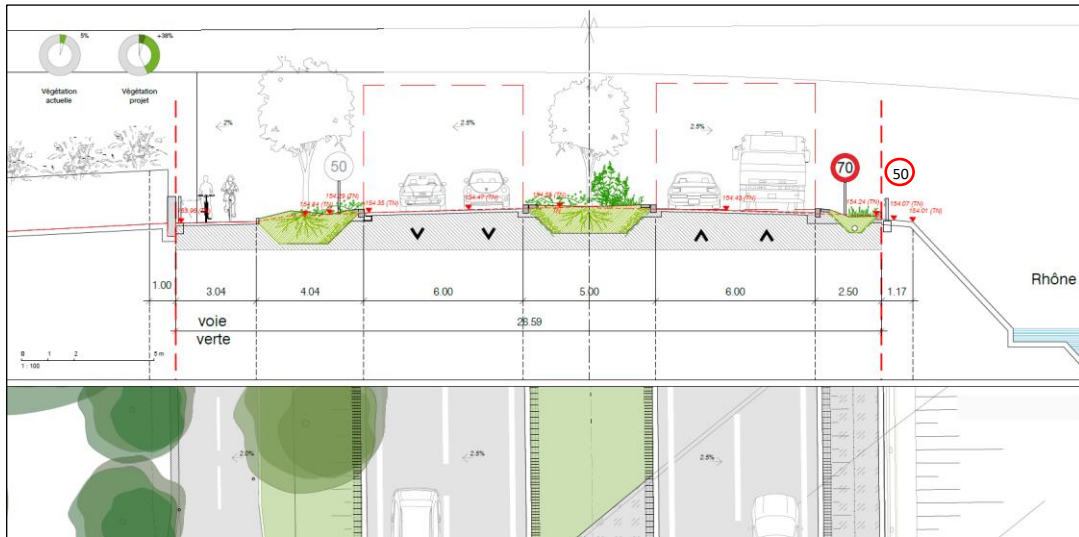
- La différence d'altimétrie entre les Quais Bernard/Pasteur et le boulevard varie de manière importante sur l'ensemble du périmètre d'intervention. Cette différence d'altimétrie évolue selon les séquences de quelques centimètres (carrefour avec la rue Curie et la rue du Port au Prince) à plus d'un mètre (coteau Saint Hélène)
- Le tissu urbain, centre commercial, mur de soutènement, grand ensemble résidentiel, square, tissu intermédiaire et faubourg de Vienne
- La voie verte se situe à une altimétrie intermédiaire et se retrouve plus ou moins en contact avec la circulation du Boulevard
- La végétation entre le tissu urbain et boulevard fait aussi apparaître d'importantes variations quantitative (50 cm planté et un sol peu profond à plusieurs mètres et des arbres de hautes tiges) et qualitative (une strate herbacée à un dispositif plus conséquent constitué d'arbres et d'arbustes...)



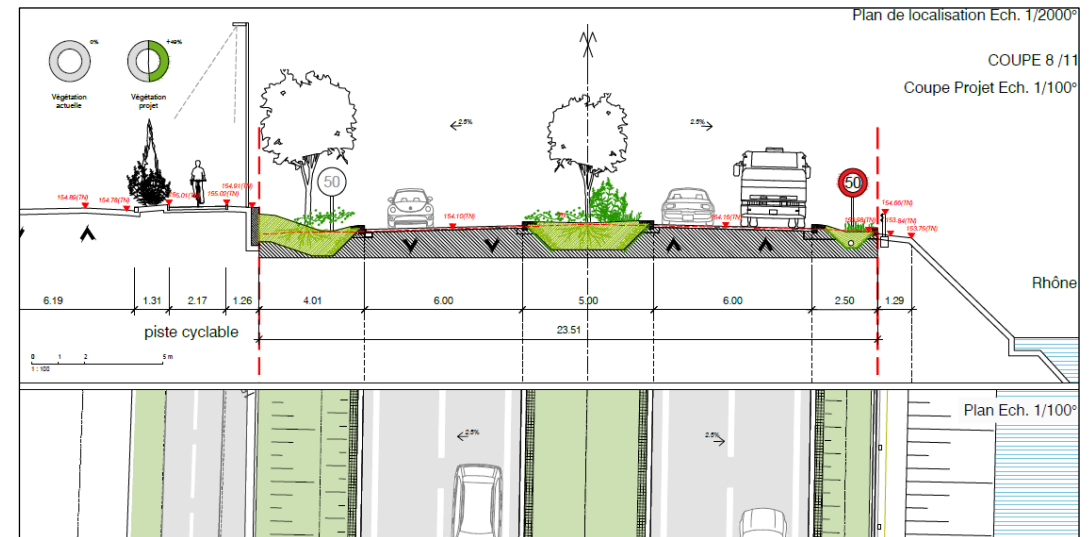
Prise de vue du boulevard du Rhône au niveau du Viaduc A7 (photo AVV)



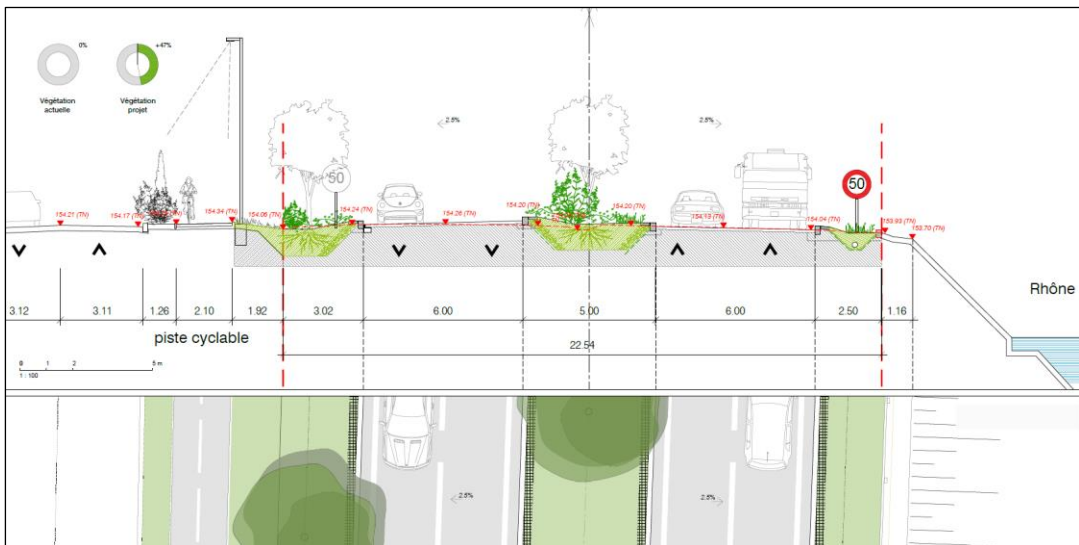
Mise en situation du projet coté berge du Rhône, accotement végétalisé, cadrage sur le grand paysage des balmes viennoises



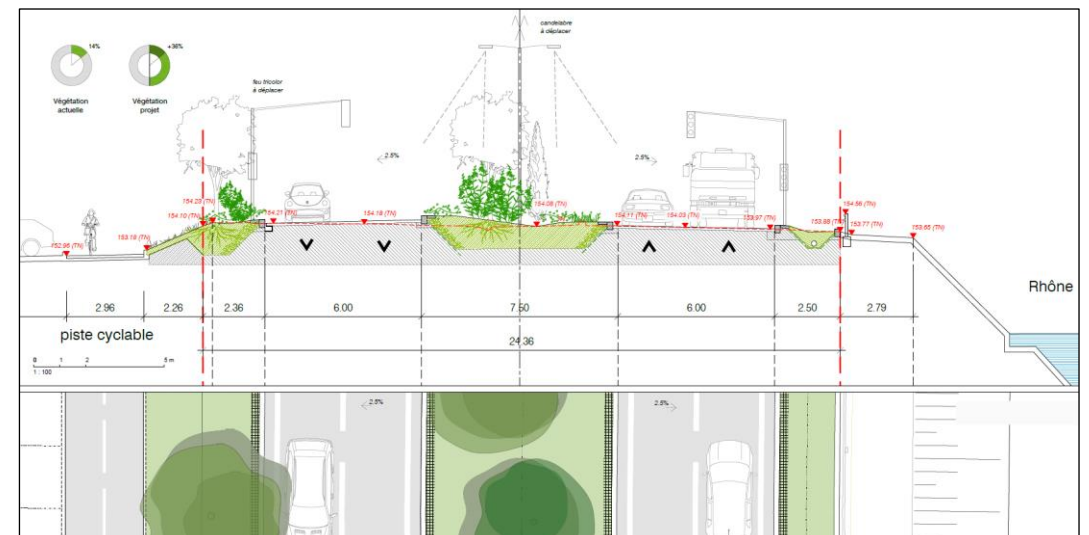
Séquence 2



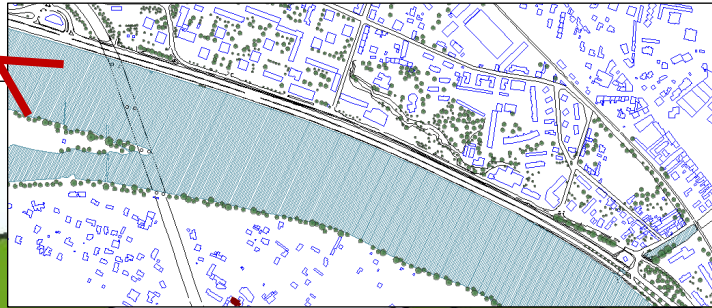
Séquence 4



Séquence 3



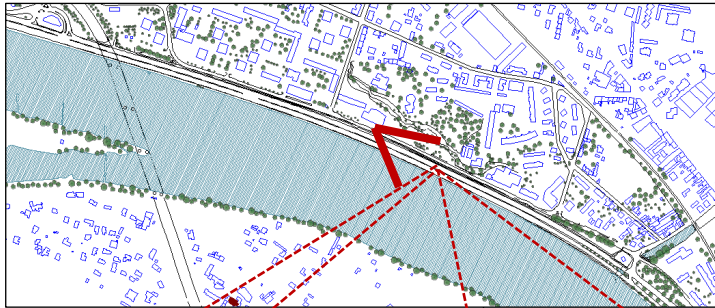
Séquence 5



Prise de vue au niveau du centre commercial d'Estrassin (AVV)



Plan de localisation



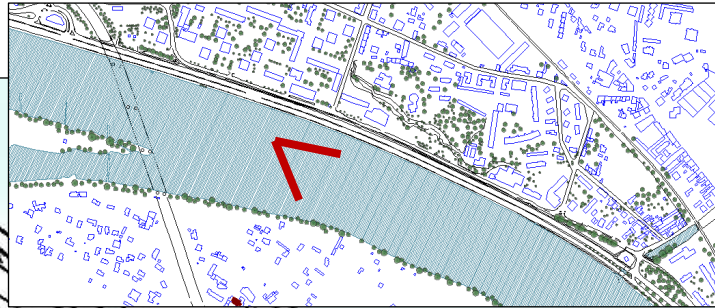
Prise de vue au niveau du square Bertholon et de la vue de l'église (AVV)



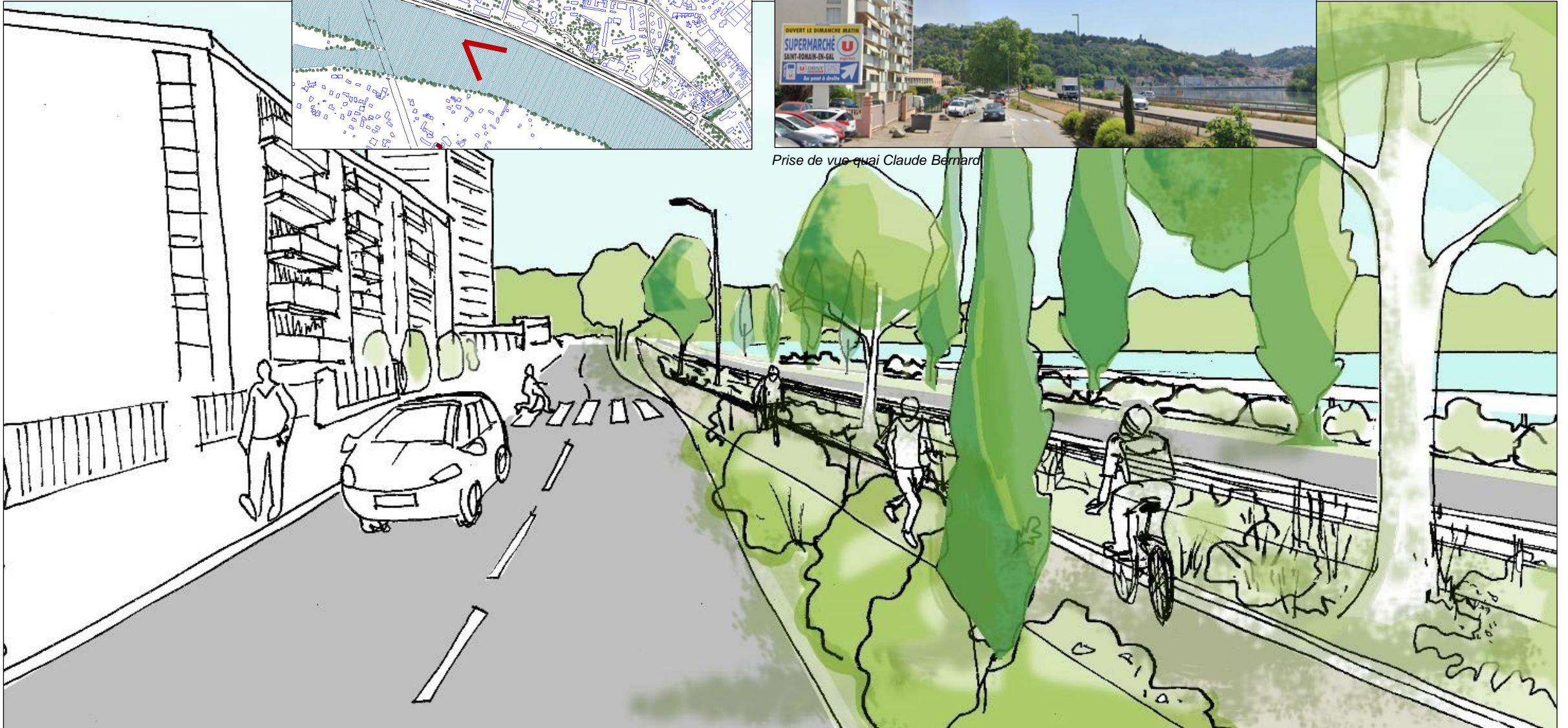
Vue sur la transformation en belvédère d'une partie de la voie verte. Le Balmes de Vienne apparaissent en arrière-plan



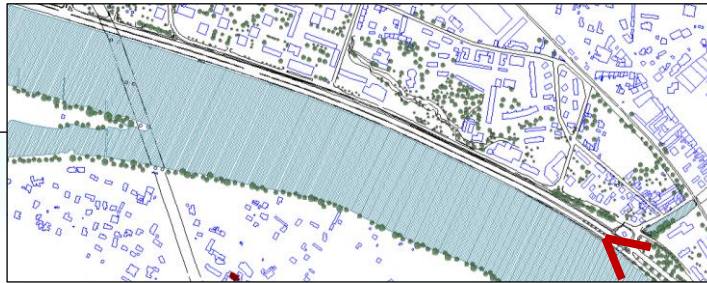
# Parti pris d'aménagement, les séquences



Prise de vue quai Claude Bernard



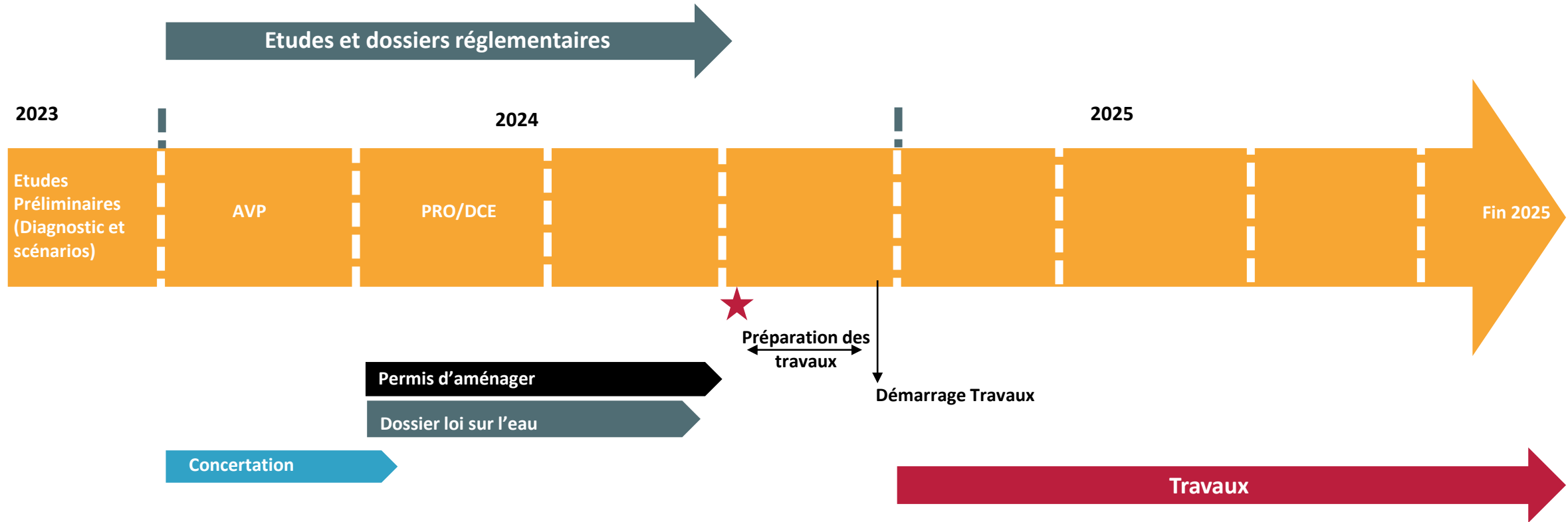
Mise en situation quai Claude Bernard

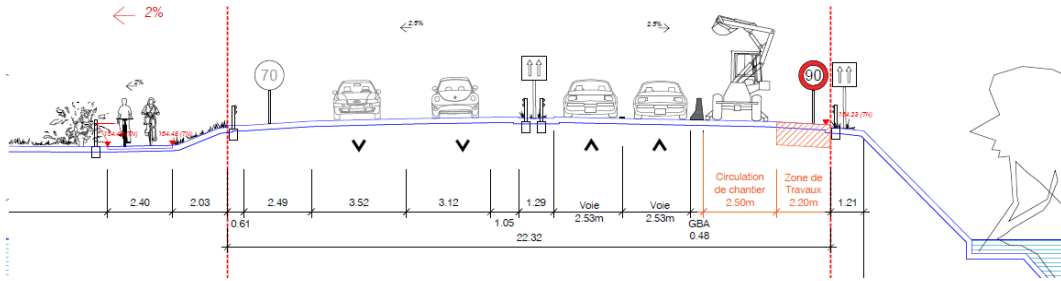


Prise de vue (Google maps, Quai Claude Bernard au niveau de la rue du Port au Prince)



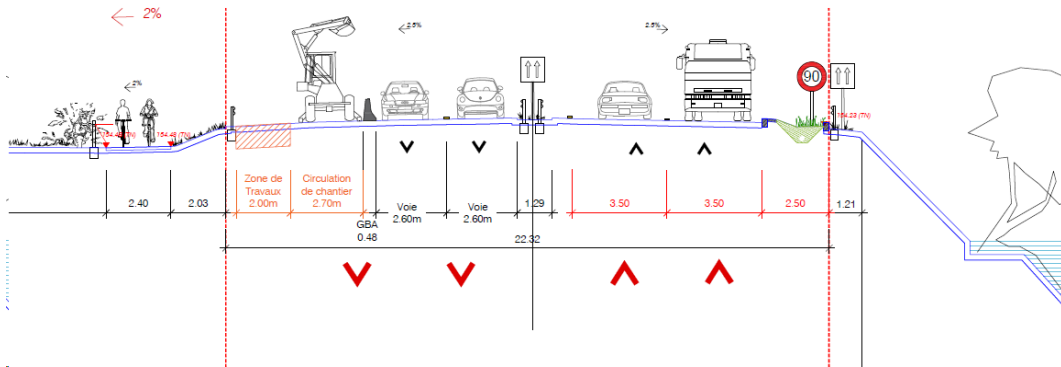
Mise en situation du projet terreplein central, accotement végétalisé, cadrage sur le grand paysage des balmes viennoise





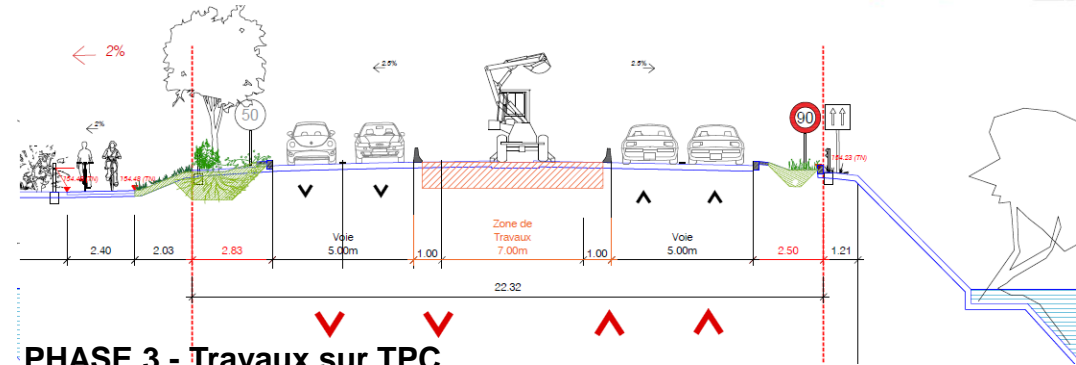
## PHASE 1 - Travaux coté Rhône

- Travaux côté Rhône pour la création des espaces verts et noues.
- Pose de bordures de délimitation de la bande d'espaces verts
- Durée estimée travaux : 11 semaines hors espaces verts
- Aucune modification de circulation sur la voie côté Nord



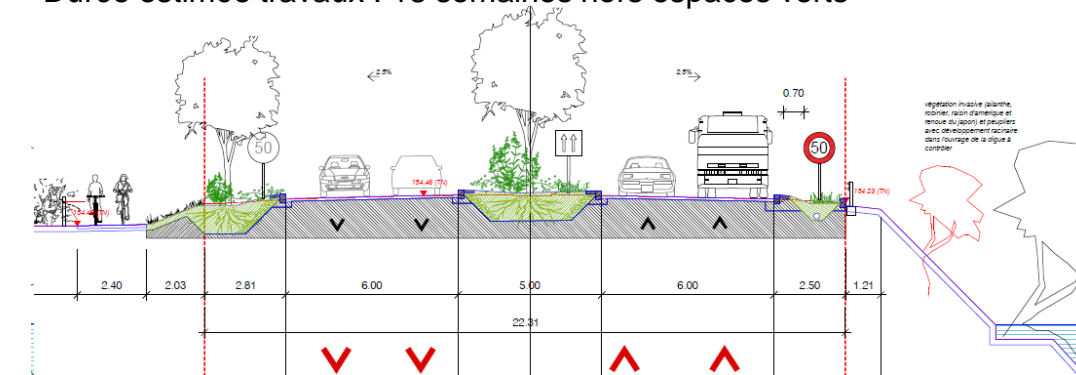
## PHASE 2 - Travaux côté Nord

- Côté opposé du Rhône pour la création des espaces verts et assainissement latéral.
- Pose de bordures de délimitation des espaces verts
- Une GBA plastique sera posée côté piste cyclable pour garantir la sécurité des usagers
- Travaux par plusieurs plots de 450/600 ml
- Durée estimée travaux : 14 semaines hors espaces verts



## PHASE 3 - Travaux sur TPC

- Travaux sur l'ilot central avec pose des bordures de délimitation de part et d'autre de ce dernier.
- Préparation des sols fertiles du TPC
- Travaux par plusieurs plots de 400 ml maximum dont 100 ml de dégagement
- Sur la longueur des plots la circulation sera maintenue sur une seule voie par sens
- Durée estimée travaux : 18 semaines hors espaces verts



## PHASE 4 - Finitions et plantations

- Travaux de finition diverses
- Travaux d'espaces verts sous neutralisation d'une voie de circulation
- Durée estimée travaux : 10 semaines donc 6 semaines pour les plantations

## PHASE 5 - Revêtement final / travaux de revêtement de chaussée définitif de nuit